

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse – GOMEZ André – VANPARYS Odette (Adjoints)
CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – ROUANET Christian – RUIZ Patrice – BENLAKHLEF Omar –
COQUET Karine – GOMEZ Jacqueline

M. AZZARO Pascal donne pouvoir à M. PIZOT Roger
Mme GACON Elisabeth donne pouvoir à Mme CASTRO Michèle

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Avis sur dossier « Reprofilage de l'exutoire de vidange du Bassin de Cadarache »

Après avoir pris connaissance du dossier de la DREAL Paca, concernant la demande d'autorisation de travaux de « Réhabilitation du chenal et de l'exutoire de la vanne de vidange de bassin de Cadarache » et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 10 du décret n°94-894 modifié, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **EMET** un **Avis Favorable** sur ce dossier.

2. Réaffectation de fonds inutilisés par l'Union des Maires

Après avoir connaissance du courrier de l'union des Maires concernant des fonds collectés auprès des Communes et non utilisés à l'occasion du tremblement de terre en Algérie en 2003, la Commune doit délibérer sur la destination des montants de sa contribution de 1 500.00 €.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** à l'Union des Maires le remboursement de cette contribution de 1 500.00 € sur le budget communal.

3. Décision modificative de crédit – Budget Communal 2014 (virement de crédit au compte 73925 « Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales »)

Après avoir vu le courrier du 04/09/2014 de notification des montants de prélèvement au titre du FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 12 778.00 € en 2014, et les crédits portés au Budget Communal 2014 (9 000.00 €), il convient de verser un complément de crédit pour 3 778.00 € au compte 73925.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** un virement de crédits de 3 778.00 € sur le Budget Communal de l'article 61522 « Bâtiments » à l'article 73 925 « FPIC »

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.